

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf : DCM/2016/n° 64/5.4 /06-07/4

Nombre des membres		
En Exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
29	24	28

Date de la convocation : 14-06-2016
Date de l'affichage : 15-06-2016

SEANCE DU 6 JUILLET 2016

L'an deux mille seize,
Le SIX JUILLET à 17 H 30

Le Conseil Municipal d'Aigues-Mortes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre Maumejean, Maire d'Aigues-Mortes.

OBJET :

INFORMATION DES DECISIONS

PRISES PAR DELEGATION DE POUVOIR

Rapporteur : Le Maire

Présents :

Pierre MAUMEJEAN, Gilles TRAUULET, Marielle NEPOTY, Philippe CATHALA, Noémie CLAUDEL, Arnaud FOUREL, Patricia VAN DER LINDE, Jean Claude CAMPOS, Jeanine SOLEYROL, Claude LAURIE, Patrice DEVILLE, Alain BAILLIEU, Jean Claude BASCHIOU, Ariane MOLLUNA, Michel LEBLANC, Véronique BONVICINI, Hélène THELENE, Olivier BERTRAND, Sabine ROUS, Maguelone CHAREYRE, Rachida BOUTEILLER, Cédric BONATO, Guillaume BER, Stéphane PIGNAN.

Absents ayant donné procuration :

C.BERTINI à V.BONVICINI N. THEODOSE à G. TRAUULET
F. LABARUSSIAS à R. BOUTEILLER A. JACINTO à C. BONATO

Absent: A. BONNET.

Secrétaire de Séance : J.C.CAMPOS

Le Conseil Municipal :

Vu les explications du Maire et sur sa proposition,

Vu l'article 8 de la loi n° 70-1297 du 31.12.1970 sur la gestion municipale et les libertés communales,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 2122.22

Prend acte des décisions municipales suivantes :

- n° 31/2016 qui concède à Mme Thérèse BOUR une concession funéraire pour cinquante ans, moyennant la somme de 400 €
- n° 32/2016 qui concède à Mrs ABELLAN et DEBARD une concession funéraire pour cinquante ans, moyennant la somme de 400 €
- n° 33/2016 qui fixe les tarifs d'entrée 2016 du Festival Marguerite, organisé par la commune du 29 Juillet au 3 aout.
- n° 34/2016 qui fixe une redevance d'occupation publique pour les artistes libres (portraitistes, statues vivantes, peintres, musiciens, installés intra-muros, en hors saison, en saison et en forfait à l'année.
- n° 35/2016 qui fixe le tarif d'entrée 2016 de la manifestation lyrique à Aigues-Mortes, le 8 Juillet prochain, à 30 € - tarif unique.

- n° 36/2016 qui autorise M. le Maire à signer une convention pour l'occupation d'une salle du Multi Accueil Gavroche au profit de l'association les Bouts d'choux du 1^{er} septembre 2016 au 30 Juin 2017.
- n° 37/2016 qui retient la Société Lacoste et Pichon pour les fournitures administratives et scolaires courantes, et les matériels pédagogiques, jeux éducatifs et collectifs.

Le Maire,
Pierre Maumejean



Certifié exécutoire compte tenu des :

- date de transmission à la Préfecture : 08-07-2016
- date d'affichage : 08-07-2016